triomphante à sa place, faisant flotter le panache de son chapeau, ainsi qu'Henri IV au fort de la mêlée. »

Bien vu et bien touché. On parle beaucoup de l'impolitesse des hommes, et ce n'est pas sans raison ; mais celle des femmes ? Ce genre par elles adopté. — le grand genre, — de mépris affiché envers les autres, ces façons hautaines, provocantes, cette impertinence assurée de l'impunité, à moins qu'un « rageur » du vilain sexe, justement exaspéré, ne s'en prenne au mari, tout cela est-il supportable.

Ces choses en sont venues au point que c'est un supplice, à cette heure, d'avoir pour voisine au théâtre « une femme du monde ». On s'accommode mieux du plus vilain des hommes ; c'est que, vraiment, fût-ce un rustre, il apportera moins de gêne ; et puis, enfin, il est responsable de celle qu'il cause. On peut, après tout, lui dire « deux mots ». Mais contre une femme que voulez-vous faire ?

Si beaucoup de gens du monde ne sont pas toujours des modèles de politesse, il faut reconnaître que beaucoup d'élégantes — et même des plus jolies — ne se privent pas non plus, de suivre leur exemple. Au théâtre, en effet, elles se conduisent comme chez elles et s'inquiètent peu de déranger les gens, de bousculer toute une file de spectateurs pour gagner leur stalle ou leur fauteuil de balcon. Le mal ne serait pas grand, si elles avaient au moins un petit mot d'excuse pour les personnes qu'elles obligent à se déplacer aussi désagréablement. Mais elles sont persuadées que tout cela leur est dû et qu'elles n'ont, par conséquent, à en témoigner aucune reconnaissance ! N'importe, quelle jolie société tendent de plus en plus à faire les mœurs actuelles !

FAITS DIVERS

Les drames de Paris. — M. Brouardel a procédé à l'autopsie de la dame S... décédée à l'hôpital Saint-Antoine et a conclu à une mort par empoisonnement.

Voici dans quelles circonstances ce malheur s'est produit. Il est le résultat d'une fatale méprise. Mme S..., une jeune personne de 23 ans, avait été atteinte, en relevant de couches, d'un abcès au sein, qui avait nécessité son entrée à l'hôpital. Elle y fut très bien soignée jusqu'au 6 janvier. Ce jour-là, le médecin lui avait ordonné de prendre une purgation. Le personnel qui fêtait « les rois », n'exécuta pas la prescription immédiatement, et ce ne fut qu'à 5 heures du matin que le médicament fut apporté à Mme S... C'était une poudre blanche à prendre dans deux verres d'eau.

A peine la malade eut-elle bu le premier qu'elle poussa des cris de douleur et se renversa en arrière sur son lit. Croyant à une simple répugnance l'infirmière lui prit la tête et lui fit absorber le second verre, en dépit de ses efforts pour le repousser. Immédiatement, Mme S... fut prise de vomissements terribles. Effrayée, l'infirmière révéla alors l'interne, qui constata qu'on avait fait avaler à la malheureuse femme de l'oxalate de potasse, vulgairement appelé sel d'oseille, à la place de sulfate de magnésie. Il lui administra sur le champ un contre-poison énergique, mais déjà la substance toxique avait opéré son œuvre néfaste, et Mme S... mourut, au bout de quatre jours, dans d'atroces souffrances.

On avait essayé de cacher cet accident déplorable, mais M. Delamarre, commissaire de police du quartier, sur la plainte d'un ami de la victime, ouvrit une enquête et découvrit la triste vérité que nous venons de raconter.

— Le cadavre d'une dame veuve Petit, rentière, demeurant seule à Vitry, rue Audigeois, 21 a été trouvé ce matin dans son domicile. La défunte n'avait pas été vue depuis lundi dernier.

Des premières constatations, faites par le commissaire de police, aidé du docteur Fichon, il résulterait qu'on se trouve en présence d'un nouveau crime. Le corps à demi-nu, couvert d'ecchymoses était étendu sur le parquet et recouvert d'un matelas et de couvertures. La bouche était fortement serrée à l'aide d'un foulard, noué derrière la tête.

La dame passait pour jouir d'une fortune assez considérable. Cependant, dans des nouvelles perquisitions opérées, à onze heures, par M. Taylor, chef de la sûreté, on a retrouvé un grand nombre de valeurs, une somme d'argent assez ronde et des bijoux. Ce qui tendrait à prouver que, si réellement la mort de la dame Petit est due à un crime, le vol n'en aurait pas été le mobile.

— La femme Vigouroux âgée de trente-trois ans, demeurant rue de la Paroisse, à Versailles, à quitté son époux depuis le 26 décembre emportant une somme de 8000 francs. Son mari ayant découvert qu'elle demeurait avec un sieur D..., rue Lemercier, aux Batignolles se tenait hier matin à 6 h. 1/2 aux abords de ce domicile, lorsqu'il vit sortir D... et sa femme.

Il tira aussitôt sur eux trois coups de revolver. La femme Vigouroux a reçu deux balles et D... une. Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital Beaujon. L'état de la femme Vigouroux est désespéré. Son mari est venu à 9 heures se constituer prisonnier au bureau du commissaire de police de Batignolles.

— L'avant dernière nuit, vers deux heures, le sieur Bourgeis, maraîcher, route de Chatillon aperçut près de son poulailler un individu qui cherchait à s'emparer de ses volailles. Il s'arma de son fusil, tit feu, et tua raide le maraudeur, un nommé Denis, repris de justice. Deux complices qui faisait le guet ont pris la fuite.

— Vif émoi, la nuit dernière, vers minuit, boulevard du Temple. Presque en face le n° 21, s'est déclaré un terrible drame. Un employé de commerce, M. de Verneuil, âgé de trente ans, avait appris tout récemment, par des dénonciations anonymes, que sa femme le trompait avec un musicien du Cirque d'Hiver. L'idée de se venger germa aussitôt dans l'esprit du mari. Ayant appris que Mme de Verneuil avait passé la soirée au cirque et qu'elle attendait son ami à la sortie, il se rendit boulevard des Filles-du-Calvaire et épia le couple.

Au moment où ce dernier passait devant le n° 21 du boulevard du Temple, M. de Verneuil le rejoignit, et, sortant de son parapluie une épée-poignard, il la plongea dans la poitrine de l'individu qui accompagnait sa femme. Celle-ci se mit à pousser des cris déchirants, mais presque aussitôt elle recevait à son tour un coup de la même arme qui lui traversait le bras droit.

A ce moment, un peintre en bâtiment nommé Cherrier voulut intervenir, mais M. de Verneuil de plus en plus exalté, lui asséna un vigoureux coup de poing qui lui meurtrit l'œil droit. Affolée, la dame de Verneuil se sauva dans le débit de vin, de Mme Grès, 21, boulevard du Temple, tandis que des passants transportaient le blessé à la pharmacie Schmidt.

M. le docteur Mette lui a prodigué des soins qui sont restés malheureusement inutiles. L'arme ayant pénétré dans la région du cœur, un épanchement interne s'est produit et au bout de vingt-cinq minutes la victime expirait.

Conduit au commissariat de police de M. Trobert, le meurtrier n'a exprimé aucun regret. On a fait transporter à la Morgue le cadavre du défunt, dont l'identité n'a pu être parfaitement établie. D'après certains papiers trouvés sur lui, on croit cependant que c'est un nommé Belle (Casimir), musicien au Cirque d'hiver, père de trois enfants. Dans la nuit, la dame Verneuil a été ramenée à son domicile où une perquisition a été pratiquée à onze heures par M. Trobert. M. de Verneuil a été envoyé au Dépôt.

La traire en justice ! — L'autre jour, grand émoi dans le corridor qui conduit au prétoire de justice de paix de Stambrugge. Plus de cinquante personnes entouraient une vache arrêtée au pied de l'escalier donnant accès à la salle où Salomon rend ses oracles. L'on était fort surpris de trouver une vache en ce lieu et plus encore de voir que son conducteur, muni d'un seau, s'efforçait, mais en vain, de faire monter l'escalier à la bête rétive.

Le mystère ne tarda pas à s'expliquer.

Notre homme avait conté à un avocat qu'un marchand lui avait vendu comme bonne laitière une vache ne donnant qu'un lait impur, l'homme de loi lui avait conseillé *de l'attraire en justice.*

Le pauvre diable avait compris qu'il devait amener la vache devant le juge et *la traire* sous ses yeux.

La police eut grand'peine à lui faire comprendre qu'on n'admettait pas les bêtes à l'audience.

Une famille d'assassins. — Un fabricant de sabots de Miécourt (Alsace), village situé à la frontière suisse, qui avait livré des marchandises pour une somme de 100 fr. à un épicier de Porrentruy, avait envoyé son fils, âgé de 13 ans, encaisser cette somme.

Pendant que l'enfant recevait le montant de cette facture, survint dans le même magasin, une femme à qui on dut refuser la farine qu'elle demandait, faute d'argent pour la payer. Cette femme avait assisté à la remise des 100 fr. faite à l'enfant ; sortant du magasin quelques instants après lui, elle se mit à le suivre.

Arrivée au point où, sur la route, le mari et le fils de cette femme se trouvaient occupés à casser des pierres, elle courut après l'enfant et le frappa violemment derrière la tête avec un couteau. Lâchement surpris et frappé, le pauvre petit tomba sur le sol, perdant connaissance. Ces trois misérables s'acharnèrent ensuite, chacun avec un couteau, sur ce pauvre enfant, jusqu'à ce qu'il eût cessé de vivre. Après l'avoir dépouillé de l'argent qu'il possédait, ils traînèrent sous bois le cadavre, afin de cacher leur crime.

Les traces de sang qui avaient rougi la neige mirent presque aussitôt sur la piste de cet assassinat, et les meurtriers furent arrêtés.

Conduits à la maison d'arrêt de Porrentruy, le fils avoua dans tous ses détails le crime auquel il avait lui-même pris part.

L'incendie de la rue des Trois-Couronnes, à Paris. — Contrairement à ce qu'ont dit les journaux du matin, l'ouvrier Lecher n'est pas mort. Jusqu'à présent, il y a eu quatre victimes : Prosper père, un jeune homme inconnu, Geoffroy, qu'on a retiré carbonisé ce matin, à onze heures, et une femme qui a disparu.

Les blessés, au nombre de 19, sont soignés aux hôpitaux Saint-Louis et Tenon ; leur état était assez satisfaisant ce matin ; seul l'état de Turlin est très grave.

Deux femmes, les dames Olive et Clément, ont été également brûlées très grièvement.

Le caporal Mercier et les sapeurs-pompiers Ribenet, Monart et Lepeytre ont reçu de nombreuses blessures.

TRIBUNAUX

Prévarication

La 11e chambre correctionnelle a jugé hier un marchand de grains nommé Cuvillier, ancien administrateur du bureau de bienfaisance du 18e arrondissement, qui était poursuivi pour abus de confiance.

M. Cuvillier s'est servi, pour payer deux ouvriers indigents qu'il employait chez lui à des travaux divers, des bons qui lui étaient remis par le bureau de bienfaisance.

Ces pauvres diables s'imaginaient travailler pour le compte de l'administration.

L'administrateur infidèle a reçu, en outre, d'un vieux bijoutier tombé dans la misère, un certain nombre d'objets d'art en échange de cent quarante bons.

Le tribunal l'a condamné à huit mois de prison et 300 francs d'amende.

Les concours colombophiles

Un procès intéressant les amateurs colombophiles vient d'être jugé en Allemagne.

Le tribunal d'Aix-la-Chapelle a condamné deux amateurs de pigeons, à un mois de prison chacun et cent macks d'amendes, pour fraude constatées dans plusieurs concours.

Ces amateurs connaissaient les marques appliquées lors des concours, les appliquaient sur d'autres pigeons de leur colombier, et sitôt qu'ils étaient informés qu'un premier pigeon était constaté, *ils s'empressaient de les « courir »* et obtenaient naturellement les premières places.

Cette fraude avait été découverte par le plus grand des hasards. Un jour de concours, le lâcher n'ayant pas eu lieu, toutes ces estafettes avaient été lâchées comme cela se pratique ordinairement dans ces circonstances ; les fraudeurs voyant rentrer l'une de ces dernières au colombier d'un voisin, et croyant que c'était un pigeon arrivant du lieu du lâcher, s'empressèrent de faire courir leurs pigeons frauduleux.

On connaît le dénouement par le jugement rendu ci-dessus.

VARIÉTÉS

LA TRUITE

— Scolastique !

— Monsieur Sourdat !

— Je vous recommande la truite... Soignez votre court bouillon : vin blanc, persil, thym, laurier, ail et oignons à force...

— N'ayez donc pas peur, on y mettra toutes les herbes de la Saint-Jean.

— Surtout pas de vinaigre, un filet de citron seulement... Que le couvert soit dressé pour dix heures et demie, et le déjeuner prêt pour onze heures précises... Pas onze heures cinq minutes onze heures, vous entendez ?

Après avoir jeté d'une voix brève ces dernières injonctions à sa cuisinière, M. Sourdat, juge d'instruction au tribunal de Marville, traversait la place d'un pas alerte, méthodiquement scandé et gagnait le palais de Justice situé derrière la sous-préfecture.

M. Sourdat était un célibataire de quarante-cinq ans, très ingambe malgré un commencement de ventre ; carré des épaules, trapu, la voix cassante, la tête ronde à cheveux ras, les yeux gris, clairs et durs sous des sourcils bourrus, la bouche largement fendue aux lèvres minces et colériques, les joues bises encadrées de favoris mal plantés ; — enfin une de ces figures de dogues dont on dit : « Il ne doit pas être bon tous les jours ! »

Non, pour sûr, il n'était pas tendre, M. Sourdat, et il s'en vantait. Despote, atrabilaire, il rudoyait tout le monde au palais. Dur comme pierre pour les inculpés, bourru avec les témoins, agressif avec les avoués, un vrai chardon ; — qui s'y frottait si piquait. — On le craignait comme le feu et on ne l'aimait guère.

Pourtant cet homme de fer avait deux défauts à sa cuirasse. — D'abord il répondait au prénom pastoral de Némorin, ce qui prêtait à rire ; puis il était gourmand à rendre des points à Brillat-Savarin. Sa gastrolâtrie raffinée et savante tournait à la manie. Dans cette petite ville endormie à la lisière des Ardennes belges, où les plaisirs de la table constituent la seule distraction de la bourgeoisie aisée, les exigences culinaires du juge étaient citées à dix lieux aux entours. — Il ne mangeait, disait-on, que du poisson pêché à la première pointe du jour, parce que le repos de la nuit et l'absence d'émotions rendaient la chair de l'animal plus délicate. Ce fut lui qui imagina de plonger d'abord les écrevisses dans un bain de lait bouillant, avant de les faire cuire dans leur assaisonnement ordinaire. — Cela leur donnait, prétendait-il, un fondant et un velouté d'une saveur particulièrement exquise.

Le jour où il enseigna ce raffinement au curé de Saint-Victor, ce digne ecclésiastique, qui cependant ne dédaignait pas un bon plat, ne put s'empêcher de rougir et de lever les mains au ciel en s'écriant :

— Trop ! c'est trop ! monsieur Sourdat... assurément il est permis de goûter avec discrétion aux bonnes choses, mais une telle sensualité confine au péché mortel et vous aurez à en rendre compte au bon Dieu !...

* * *

Aux pieux scrupules du curé, le juge répondait par un rire méphistophélique. C'était une de ces joies malignes que d'induire son vénérable voisin à la tentation, et, ce matin précisément, il l'attendait à déjeuner en compagnie du greffier. Il avait reçu la veille, une truite de la Semois, — une truite saumonée de deux livres, prise en belle eau claire et rocheuse. — C'était son poisson favori, et la cuisson de ce fin morceau avait occupé les premières heures de sa matinée. Il tenait à démontrer, pièces en main, la supériorité de son court-bouillon sur les sauces genevoises ou hollandaises des manuels de cuisine. — La truite devait être servie froide et avec l'assaisonnement dans lequel il avait cuit. — C'était pour lui un principe aussi absolu qu'un dogme, aussi indiscutable qu'un article du Code pénal. — Il se le répétait encore dans son cabinet de juge, après avoir endossé sa robe et tout en feuilletant le dossier d'une affaire récente, dont il venait de commencer l'instruction.

C'était une grosse affaire criminelle : qui mettait le parquet en émoi et dont les détails dramatiques contrastaient singulièrement avec les préoccupations gourmandes qui traversaient le cerveau de M. Sourdat.

La semaine d'avant, au lever du soleil, on avait trouvé dans une coupe de la forêt le corps d'un garde-forestier assommé net et gisant parmi les ronces d'un fossé. On supposait que le crime avait dû être commis par quelque braconnier pris en flagrant délit, mais jusqu'alors on restait sans indications précises, et les témoins entendus n'avaient fait qu'embrouiller l'affaire. Le meurtre avait eu lieu près d'une lisière où des charbonniers étaient installés, et ce détail éveillait les soupçons du juge. Seulement il résultait des dépositions que cette nuit-là justement, ces gens avaient été absents de leur chantier et que les fourneaux étaient restés à la garde de la jeune fille du maître charbonnier. Néanmoins, M. Sourdat avait donné l'ordre de rechercher l'un des compagnons, un solide gars de vingt-cinq ans, qui jadis avait eu maille à partir avec le garde assassiné. En outre, il avait cité la fille du charbonnier à comparaître devant lui. — Et voilà précisément où les choses commençaient à devenir louches ; cette petite n'avait pas répondu à l'assignation : elle se cachait on ne savait où : le juge venait d'envoyer la gendarmerie à ses trousses, et il attendait le résultat des perquisitions ordonnées. Vers dix heures, la porte du cabinet s'ouvrit, encadrant les tricornes et les buffleteries jaunes du brigadier de gendarmerie.

— Eh bien ? grogna impatiemment M. Sourdat.

— Eh bien, monsieur le juge d'instruction, buisson creux... Nous avons fouillé la forêt dès l'aube... La petite a disparu, même que les charbonniers sont fort en souci et n'y comprennent rien.

— Comédie pure ! s'écria M. Sourdat désappointé, c'est gens-là se moquent de vous... Il fallait les arrêter tous... Vous êtes un maladroit... allez !

Le juge consulta sa montre. — Dix heures un quart. — L'affaire était manquée, et il voulait jeter le coup d'œil du maître sur la salle à manger, avant l'arrivée de ses convives. Il se débarrassa donc de sa robe et regagna son logis.

* * *

La salle à manger, claire, égayée par un rayon du soleil de juin, avait une mine hospitalière et avenante, avec ses boiseries blanches, ses rideaux de coutil gris, son haut poêle de faïence bleue à dessus de marbre, et sa table ronde revêtue d'une nappe éblouissante, sur laquelle trois couverts étaient dressés artistement : les petits pains mollets reposant douillettement dans les serviettes à liteaux rouges. Le vin rosé d'Anor scintillait dans les carafes. Flanquée à droite d'une salade de laitue enjolivée de capucines et de bourraches ; à gauche, d'un buisson d'écrevisses de la Meuse, la truite se pavanait dans un plat long cuirlandé de persil. Son ventre argenté montrait de délicates mouchetures rousses ; son dos bleuâtre, fendillé, laissait entrevoir la chair saumonée, et elle tenait une rose dans son museau pointu. A côté, dans une saucière, le court-bouillon se prenait en gelée, et il s'exhalait de cet ensemble une fine odeur de fenouil, qui réjouissait les narines.

Ce spectacle adoucissait la mauvaise humeur du juge. Il se rassérénait peu à peu en couchant dans le panier d'argent une poudreuse bouteille de vieux Corton, quand la porte de la salle s'ouvrit violemment et il entendit dans le couloir une voix féminine qui criait :

— Je vous dis que je veux parler au juge, et qu'il m'attend !...

En même temps, un bras demi-nu faisait pirouetter le greffier Toucheboeuf, qui masquait la porte d'entrée, et une étrange visiteuse pénétrait dans la salle.

* * *

C'était une toute jeune fille, presque une adolescente, maigre, hâlée, tête nue, cheveux au vent. Ses pieds sans bas s'enfonçaient dans de lourdes chaussures d'homme : un caraco gris et un jupon d'indienne s'effiloquaient sur ses membres grêles et sa poitrine d'enfant. La chaleur et la marche avaient allumé ses joues : ses yeux fauves étincelaient sous les cheveux châtains retombant en mèches folles ; ses narines dilatées et sa bouche entr'ouverte frémissaient.

— Que signifie ce vacarme ? gronda le juge en fronçant les sourcils.

— C'est cette petite charbonnière, répondit le greffier Toucheboeuf, elle est arrivée au palais quand vous veniez de partir, et elle m'a suivi jusqu'ici comme une enragée, pour que vous entendiez sa déposition.

— Ha ! grogna le juge, vous êtes bien pressée, la fille, après vous être fait attendre trois jours !... Pourquoi n'avez-vous pas répondu plus tôt à ma citation ?

— J'avais mes raisons, dit-elle en jetant un regard d'oiseau farouche sur la table dressée et sur les deux hommes.

— Nous les apprécierons tout à l'heure, vos raisons, reprit le juge furieux, et il pourra vous en cuire ! — Il tira sa montre : — Onze heures moins un quart... Nous avons le temps... Toucheboeuf, vous trouverez à côté tout ce qu'il faut pour écrire... Nous allons l'interroger.

Le greffier s'était installé sur un coin de table avec ses papiers et son écritoire, et, la plume sur l'oreille il attendait. Le juge, assis carrément dans un fauteuil de paille, dardait ses prunelles claires et dures sur la jeune fille qui se tenait débout contre le poêle.

— Vos noms ? demanda-t-il d'une voix brève.

— Méline Sacaël.

— Votre âge et votre domicile ?

— Seize ans... Je reste avec mon père qui cuit du charbon à la vente des Onze-Fontaines.

— Vous jurez de dire toute la vérité ?

— Je ne suis venue que pour ça.

— Levez la main... Bon... Vous étiez à la vente dans la nuit du 2 au 3 : près de votre chantier, on a assassiné le garde Seurrot... Racontez-nous ce que vous savez.

— Ce que je sais, voilà !... Nos gens étaient partis conduire le charbon à Slenay et je veillais autour des fourneaux. Vers les deux heures, au moment où la lune se couchait, le Manchin, qui est coupeur de bois à Iré, a passé devant notre loge. — Vous voilà réveillé à bonne heure, lui ai-je dit ; ça va-t-il chez vous comme vous voulez ? — Non, qu'il m'a répondu, la femme a les fièvres, les petits crèvent de faim : il n'y a pas un *mors* de pain dans notre maie, et je vas voir à tirer un lièvre, afin de le vendre ce matin à Marville. — Là-dessus, il a dévalé du côté des Onze-Fontaines. Je l'ai perdu de vue ; mais au petit jour, le vent ayant fraichi, comme je dressais les claies pour abriter le charbon, j'ai entendu un coup de fusil, puis presque aussitôt une course enragée vers notre loge. On se disputait. « Gueux criait le garde, je te déclare procès-verbal ! — Seurrot, priait l'autre, rends-moi le lièvre au moins, on crève de faim chez nous ! — Va-t-en au diable ! » Là-dessus, ils se sont jetés l'un sur l'autre ; les coups sonnaient dur dans la nuit... Soudain le garde a fait : « Ah ! » et il est tombé. Moi, je m'étais blottie au fond de la loge, ayant les sangs tournés. Pendant ce temps-là le Manchin se sauvait par le grand bois et à l'heure d'à présent il est en Belgique, pour sûr... Voilà tout.

— Hon ! grommela le juge, pourquoi n'êtes-vous pas venue dire cela au tribunal, dès que vous avez reçu la citation ?

— Ce n'étaient pas mes affaires... Et puis je ne voulais pas dénoncer le Manchin.

— Vraiment ! et cependant ce matin vous avez changé d'avis ?

— C'est que j'ai appris qu'on accusait Gustin

— Qu'est-ce que Gustin ?

La petite rougit très fort et murmura :

— C'est notre compagnon charbonnier... Un garçon qui ne ferait pas de mal à une mouche !... Voyez-vous, reprit-elle avec une sauvage véhémence, de penser qu'on voulait le tracasser pour le mauvais coup de l'autre, ça m'a donné un tour de cœur : j'ai pris mes jambes à mon cou et j'ai couru à travers-bois, j'ai couru ! — Je ne sentais pas ma fatigue... J'aurais marché encore jusqu'à demain s'il avait fallu, parce qu'aussi vrai que voilà le ciel, *mon* Gustin est innocent de tout, messieurs !... Je suis prête à le jurer la main dans le feu !

Elle parlait avec une animation qui la rendait vraiment belle, en dépit de ses haillons ; sa farouche éloquence avait un profond accent de sincérité, et le terrible juge lui-même se sentait empoigné par l'énergie avec laquelle cette enfant défendait son Gustin.

— Holà ! cria-t-il tout à coup en la voyant changer de couleur et chanceler, qu'avez-vous ?

Elle pâlissait et une sueur froide lui mouillait les tempes.

— La tête me tourne et j'en puis plus, balbutia-t-elle.

Le juge effrayé, lui versa un verre de vin...

— Buvez cela, vite !...

Le vieux garçon était tout abasourdi et fort embarrassé en face de cette fille qui menaçait de se trouver mal. Il ne se souciait pas de déranger Scolastique, fort affairée à sa cuisine. Il interrogeait d'un œil effaré le greffier qui mordillait sa plume.

— C'est une défaillance, observa ce dernier elle a peut-être besoin de manger.

— Avez-vous faim ? demanda le juge.

Elle fit signe que oui.

— Excusez, reprit-elle d'une voix faible, je n'ai rien pris depuis hier... C'est ça qui m'aura étourdie...

M. Sourdat tressaillit. Pour la première fois, depuis des années, il sentit s'amollir son cœur de vieux garçon. Il songeait que cette frêle fillette avait fait trois lieues pour tirer son bon ami des griffes de la justice... Trois lieues en plein soleil, et à jeune encore !... Cela remuait ses fibres les plus sensibles.

Dans son désarroi, il jetait un regard désespéré sur la table : — La salade ? les écrivisses ?... chère à gens repus... Ma foi ! héroïquement, violemment, il attira à lui le plat où se pavanait la truite, en souleva un large filet qu'il déposa dans une assiette devant la charbonnière ahurie, et, la faisant asseoir.

— Mangez ! dit-il impérieusement.

On n'eut pas besoin de le lui répéter. Elle mangeait voracement, farouchement. En quelques minutes, l'assiette fut vide et M. Sourdat, héroïque jusqu'au bout, la remplit de nouveau.

Le greffier Toucheboeuf écarquillait les yeux. Il ne reconnaissait plus le juge. Il admirait, non sans un sentiment de regret, le robuste appétit de cette charbonnière qui dévorait ce poisson exquis, sans plus de cérémonie que s'il se fût agi d'un hareng saur, et il murmurait en son par-dedans : « C'est pourtant dommage... Une si belle pièce !... »

* * *

A ce moment la porte s'ouvrit. Le troisième convive, M. le curé de Saint-Victor, en soutane neuve, le tricorne sous le bras, entra dans la salle et s'arrêta, interloqué, devant l'étrange spectacle de cette sauvagesse assise à la table du juge.

— Trop tard ! monsieur le curé, grommela M. Sourdat, il n'y a plus de truite !... En même temps, il lui contait l'histoire de la petite charbonnière.

Le curé poussa un soupir ; il comprenait la grandeur du sacrifice ; puis, moitié ému, moitié souriant, il tapa sur l'épaule du juge :

— Monsieur Némorin Sourdat, s'écria-t-il, vous valez mieux que vous ne pensez !... En vérité, je vous le dis, tous vos péchés de gourmandise vous sont remis, pour prix de cette truite que nous n'avons pas mangée. — ANDRÉ THEURIET.

Théâtre des Boulevards (direc. de M. Deschamps) Dimanche 24 janv. à 7 heures — Spectacle offert aux dames. — L'HOMME AU MASQUE DE FER. — DON CESAR DE BAZAN. — LES DEUX TIMIDES

Théâtre de Tourcoing (direction de M. Deschamps) Dimanche 24 jav. à 7 h. 1/2. — V'LA BALLON ! V'LA BALLON ! ou Tourcoing historique et industriel, grande revue locale en 8 tableaux.

Grand Théâtre de Lille. — Dimanche 24 janv. — LES CROCHETS DU PERE MARTIN, drame. — LA TRAVIATA, opéra. — LES DOMINOS ROSES, comédie.

37, RUE DU COLLÈGE, 37
PRÈS DE LA RUE PELLART
DENTS Depuis 5 francs **ROUSSEAUX** Dentiste B. S. O. D. O.
AVIS. Réparations de pièces cassées en 3 heures
22924—11999

Nouvelles à sensations

On a remarqué que depuis quelque temps les mariages dans la bonne société, devenaient plus fréquents et se concluaient beaucoup plus vite. Les femmes sont-elles plus séduisantes, leurs charmes plus capiteux ? C'est bien possible, depuis que toutes nos élégantes font usage du délicieux **Savon des Princes du Congo** de la maison **VAISSIER Frères**, impossible de rester froid auprès d'une jeune fille — fût-elle un laideron —, si elle se sert journellement de ce merveilleux produit.

N. B. — Qui s'en servira, en redemandera. 12029

ACHETEZ le CHOCOLAT Cie FRANÇAISE à 2 & 3 fr. le demi-kilo.
ADRESSEZ Mandat de 8 ou 12 fr. Cie FRANÇAISE PARIS, Bd Sébastopol, 18
RECEVREZ à titre d'échantillon 2 kilos, premier envoi, franco et l'adresse des Dépôts de votre localité.
11958

CRÉDIT LYONNAIS
Société anonyme fondée en 1863
CAPITAL : 200 MILLIONS
Agence de Roubaix, rue St-Georges, 21.
Agence de Tourcoing, r. de l'Hôtel-de-Ville, 3
**Dépôts remboursables : à 5 ans, 5 %. l'an ; — à 3 ans, 4 1/2 %. l'an ; — à 2 ans, 4 %. l'an ; — à 18 mois, 3 1/2 %. l'an ; — à 1 an, 3 %. l'an ; à plus court terme et à vue, à des taux divers. Prêts sur Titres français et Etrangers. Escompte et Recouvrements. Délivrance de chèques, traites, lettres de crédit sur France et Etranger. Garde de titres. Régularisations de titres. Ordres de Bourse, sans commission. Vente sans frais des Obligations de chemins de fer aux prix des Cies. Souscriptions sans frais. Vente et achat de monnaies étrangères. Escompte de coupons divers. Paiement immédiat et sans frais, des *Coupons, Rentes Françaises, Obligations Villes de Paris, Actions et Obligations des Cies Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Est, Midi, Orléans et Nord, et autres Sociétés de Chemins de Fer, de Banques, etc., etc.*
12043

Aux incrédules. Lille, Nord, le 20 juin 1885. Je suis très satisfait de vos Pilules suisses ; depuis longtemps je souffrais d'un mal de côté, quand, ayant vu les nombreuses guérisons obtenues par vos Pilules suisses, à Fr. 1,50, j'en ai essayé et m'en suis très-bien trouvé. Je vous autorise à publier ma lettre, si cela peut encourager les personnes qui souffrent. Denoyelle, 16, rue Lafayette ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. 12129d

COMMERCE

ENCHÈRES DE LAINES DE LONDRES

Nous avons reçu hier soir la dépêche suivante :

Londres, 23 janvier, 4 h. 40 soir.

5.530 balles de laine ont été mises en vente. 800 ont été retirées. Roubaix, Tourcoing, Fourmies en a acheté 900 ; Reims 600, l'Allemagne et l'Alsace 600.

Les prix se maintiennent.

Nos correspondants particuliers nous transmettent ces avis complémentaires :

Londres, 23 janvier.

Quantités offertes : Cap, 1.000 b. ; Australie, 5.530 b. Total 6.530 b. Retirées : Australie, 800 b.

Le Nord prend 900 b. : Reims, 600 b. ; l'Allemagne, l'Alsace et la Belgique, 600 balles.

Catalogues fort peu intéressants aujourd'hui. Les laines de toutes les provenances australiennes étaient exclusivement composées de trop de laines médiocres à ordinaires convenant principalement au négoce.

Beaucoup de genres douteux, dont les essais faits en Novembre ont donné des résultats désastreux, sont vendues à des prix nominaux qui paraissent très bas et qui, conséquemment avec les mauvais rendements et la baisse du peigné et de la blousse en France, ne laissent encore aucune marge aux négociants.

Il est fort probable que la laine brute ne baissera pas ici pendant cette vente, étant données les quantités limitées à offrir et d'un autre côté les besoins d'alimentation qui se présentent.

Les laines fines de Port-Philippe, Melbourne, passées aux enchères de ce jour, donnent pour la tonte de cette année les impressions suivantes :

Laine moins chardonneuse et quelque peu plus fine, mais par contre moins naturée et plus lourde de suint.

C'est du moins l'impression que laissent les grandes marques vendues ce jour, telles que les :

Hartwood — Yarrabee — Tubbo — Guiamong — Zarra, etc.

Quant aux Scoured de la même provenance, ils sont cette année si bien lavés qu'ils paraissent plus durs que de coutume.

Toutes les Melbourne et Nouvelle-Zélande légerées de suint ont été prises par les Américains, qui en général établissent dans ces genres du lavé à fond, dans les environs de 6 francs, soit au moins 1 franc de plus que ce que pourraient payer la France et l'Allemagne pour ces genres.

Le négoce français est toujours fort réservé. Pour le peu qu'il fait, il espère établir dans les petits genres courants propres, du lavé à fond de 4 fr. à 4 fr. 25.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 18 au 25 janvier 1886

1° Laines peignées mécaniquement 2.716 colis, 292.494 k. 2° laines blousses »» colis, »,»»» k. ; 3° laines filées 517 colis, 55.382 k. ; 4° Soies 12 colis, 725 k. ; 5° Cotons 327 colis, 35.017 k. ; totaux : 3.572 colis pesant ensemble 383.617 k.

Décreusage 16 »|» opérations. Tirage 244 »|» opérations

Le directeur de la Condition publique de Roubaix, A. MUSIN.

DUNKERQUE, 24 janvier.

Les steamers *Newcomen* et *Washington* viennent d'arriver de La Plata, le premier portant 2.273 balles de laine ; le second avec 2.778 balles de laine.

LONDRES, 23 janvier.

Les catalogues quotidiens de la 1re semaine de cette série d'enchères ont presque tous compris plus de 10,000 balles, représentant les principaux genres de laines coloniales. On peut actuellement constater les résultats suivants :

1° Fermeté des laines croisées aux plus hauts cours des dernières ventes et quelquefois une hausse sur les lots bien conditionnés.

2° Hausse, souvent très accentuée par les Américains, sur les laines mérinos longues, assez nerveuses pour chaîne. Augmentation des agneaux propres et bien poussés.

3° Maintien des cours faibles pour les qualités défectueuses à peigne avec rectification d'estimation des suints lourds. Tendance à la baisse sur toutes les laines molles et défectueuses d'Australie et surtout du cap de Bonne-Espérance pour la carde.

Quoique l'ensemble des nouvelles laines d'Australie soit inférieur à celui de la dernière campagne, on trouve des toisons en suint assez bien poussés, propres à chaîne, dans certaines bergeries de Port Philippe, d'Adelaïde et de la Nouvelle Zélande. Jusqu'à présent ces genres, assez rares, sont accaparés pour les États-Unis avec des surenchères souvent de 100|0 au-dessus des prix offerts pour l'Europe. Les agneaux d'Australie ont été tondus plus courts que d'habitude, et, malgré cela, ils contiennent passablement de matières végétales. Les qualités fines, longues et irréprochables seront très rares, les scoured sont très abondantes et généralement bien classées.

Les acheteurs anglais sont nombreux et actifs. Les Américains opèrent grandement avec entrain. Les Allemands paraissent plus ardents que les Alsaciens. La France est calme.

On a offert jusqu'ici 46.405 balles, desquelles 42,853 balles retirées. Dans les 9 catalogues de la deuxième semaine, on présentera 50,200 balles d'Australie et 7250 balles du Cap, selon la liste des marques et quantités envoyée aux correspondants.

PAUL PIERRARD.

ANVERS, 23 janvier.

On a vendu 144 balles La Plata suint.

Pendant la huitaine sous revue, les débouchés se sont élevés à 1,208 balles Plata, 273 b. Australie et 15 b. du Cap.

Depuis longtemps, nous n'avons eu à constater un aussi bon courant d'affaires dans les transactions à main ferme en laines de La Plata. Ce sont surtout les laines de Monte-Video qui attirent l'attention des acheteurs parce qu'elles offrent plus de sécurité dans le rendement que les laines de Buenos-Ayres de la nouvelle campagne.

Les prix restent absolument sans changements.

Les peaux de moutons en laines de La Plata ont eu la vente cette semaine, du n° 16, soit 17 balles de Rosario en bloc, à 70 cent. et du n° 18, soit 3 balles avortons de Buenos-Ayres à 50 cent. le kil.

Nous avons reçu une balle de Buenos-Ayres.

COTONS

ANVERS, 23 janvier.

Marché passablement soutenu, mais affaires peu actives. On a cité, cette semaine, la vente de 200 balles coton Surate et 100 balles coton d'Amérique.

Nous avons reçu 1,719 balles de New-York, 3,800 b. de Savannah, 1,787 b. de Baltimore, 514 b. du Havre, 1,846 b. de l'Angleterre. — Partie de ces renforts passe directement soit à la consommation du pays, soit à l'exportation.

TISSUS ET FILÉS

Avis intéressant pour le commerce de Roubaix. — M. Behrend, 30, rue de Trévise, a deux acheteurs en tissus, costumes pour dames et divers, fantaisies haute nouveauté. — M. Mendelson, 43, faubourg Saint-Denis, achète tissus, soieries et divers articles, haute nouveauté pour dames. — MM. Brussel et Kiefe, faubourg Poissonnière, 51, achètent tissus et articles haute nouveauté pour dames.

MANCHESTER, 22 janvier.

Marché ferme pour tissus mais affaires peu actives. Les articles convenables pour l'Inde ne sont pas beaucoup recherchés. Pour la consommation et les marchés du Continent il règne une assez bonne demande, toutefois les ventes n'ont porté en somme que sur de petites quantités.